

# SIMPLIFIEZ VOTRE PARCOURS ET GAGNEZ DU TEMPS



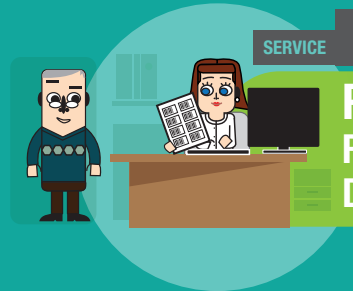
Utilisez l'application du



DOSSIER D'ADMISSION  
EN LIGNE



INFORMATIONS  
PERSONNALISÉES



PAS D'ATTENTE.  
RENDEZ-VOUS DIRECTEMENT  
DANS LE SERVICE



*Pour télécharger l'application*

Lors de votre prise de rendez-vous, l'application **MyGHT** Limousin sera activée.  
Les formalités de connexion vous seront envoyées par mail  
ou sur votre smartphone par SMS.

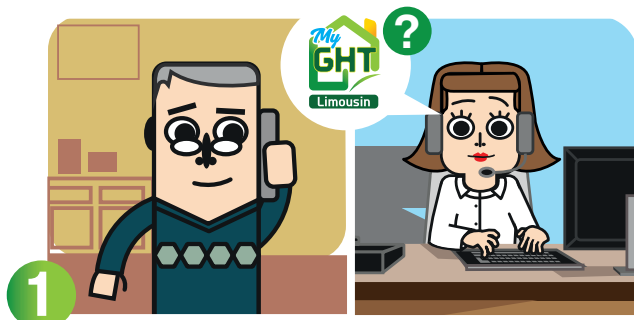
COM-DS-264 B

GRATUIT ET SÉCURISÉ

[www.chu-limoges.fr](http://www.chu-limoges.fr)



# COMMENT ÇA MARCHE ?



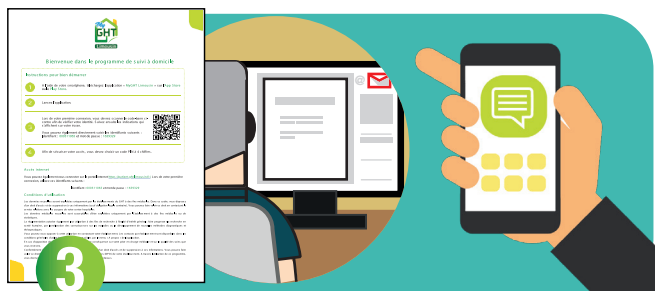
1

Lorsque vous prenez rendez-vous à l'hôpital, la secrétaire vous propose l'application.



2

Donnez votre accord et communiquez votre email et numéro de téléphone portable



3

Vous recevrez, par mail (un mois au maximum avant votre rendez-vous) ou par sms vos identifiants de première connexion à l'application.



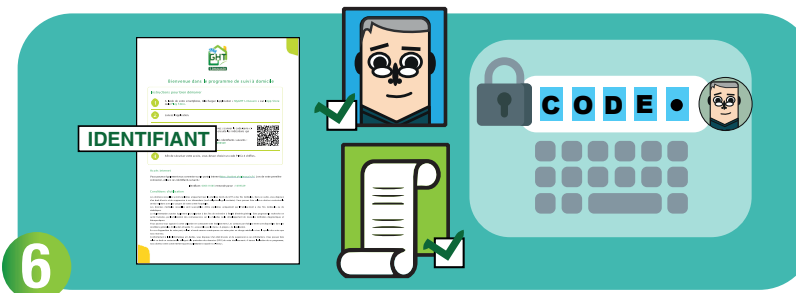
4

Vous pouvez vous procurer MyGHT Limousin sur votre mobile, en téléchargeant l'application



5

ou bien avec votre ordinateur en vous rendant sur la page.



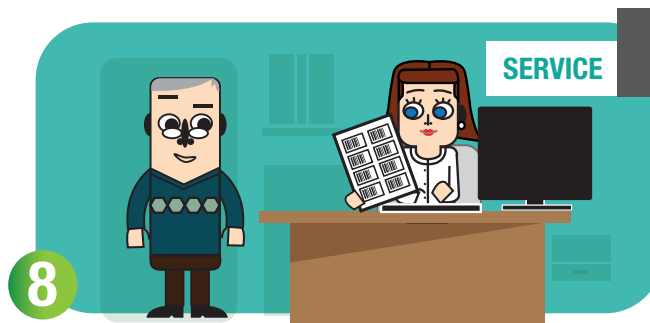
6

Afin de créer votre compte, il vous sera demandé votre identifiant fourni par mail, de valider les conditions générales d'utilisation et votre identité, de définir votre code personnel.



7

Grâce à cette application vous pourrez remplir votre dossier d'admission et consulter de la documentation en ligne.



8

Le jour de votre rendez-vous, vous pouvez vous rendre directement dans le service sans attendre au bureau des entrées.

## EN SAVOIR PLUS



Comment ça marche ?



Mon dossier d'admission en ligne

Scannez les QR codes pour voir les films

Si vous souhaitez vous opposer à l'utilisation de MyGHT Limousin, indiquez le au secrétariat lors de votre prise de rendez-vous.

Pour toute question concernant les modalités d'exercice de vos droits, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données : dpo@chu-limoges.fr. Si malgré nos efforts, les informations fournies ne vous satisfaisaient pas, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.